

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 122 (1977)
Heft: 6

Artikel: Défense nationale et assainissement des finances
Autor: Augsburg, U.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344090>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense nationale et assainissement des finances

par le D^r U. Augsburg

(Etat-major du groupement de l'état-major général, Chef section
domaines financiers)

Jusqu'au début des années 1970 la caisse fédérale pouvait compter avec un excédent actif à la fin de l'exercice budgétaire. Pour la dernière fois en 1970 le bilan présentait un surplus de 210 millions de francs. Depuis lors, d'année en année, l'impasse budgétaire s'est aggravée. L'importance de l'endettement devait donc conduire tôt ou tard, à une révision de la politique des recettes et des dépenses. Pour des raisons politico-financières, le Conseil fédéral a dû instituer des mesures destinées à apporter une limitation draconienne des dépenses. Ces mesures doivent tant du côté des dépenses que des recettes rétablir l'équilibre financier de la Confédération dès 1979.

Le nouveau régime fiscal qui sera présenté à la votation populaire le 12 juin 1977 prévoit d'une part l'institution d'un impôt sur le chiffre d'affaires selon le principe de la valeur ajoutée (T.V.A.) et, d'autre part, un allègement de l'impôt de défense nationale pour certaines personnes physiques et morales.

La T.V.A. remplacera l'impôt sur le chiffre d'affaires. L'impôt sur le chiffre d'affaires perçu selon le principe de la valeur ajoutée (T.V.A.) sera appliqué selon un système polyvalent. La Confédération s'attend à réaliser un surcroît de recettes dès 1978 de l'ordre de 2,9 milliards de francs.

En ce qui concerne la modification de l'impôt de défense, il a été prévu que les revenus inférieurs devaient être exonérés de cet impôt et que les catégories moyennes de revenu bénéficieront d'allègements substantiels. De même il a été prévu des allègements en faveur des entreprises à faible rendement. En contrepartie, le taux maximum doit être quelque peu relevé pour les personnes physiques et morales. La perte de recettes que subira la Confédération se montera à environ 400 à 450 millions de francs par an en 1978 et 1979.

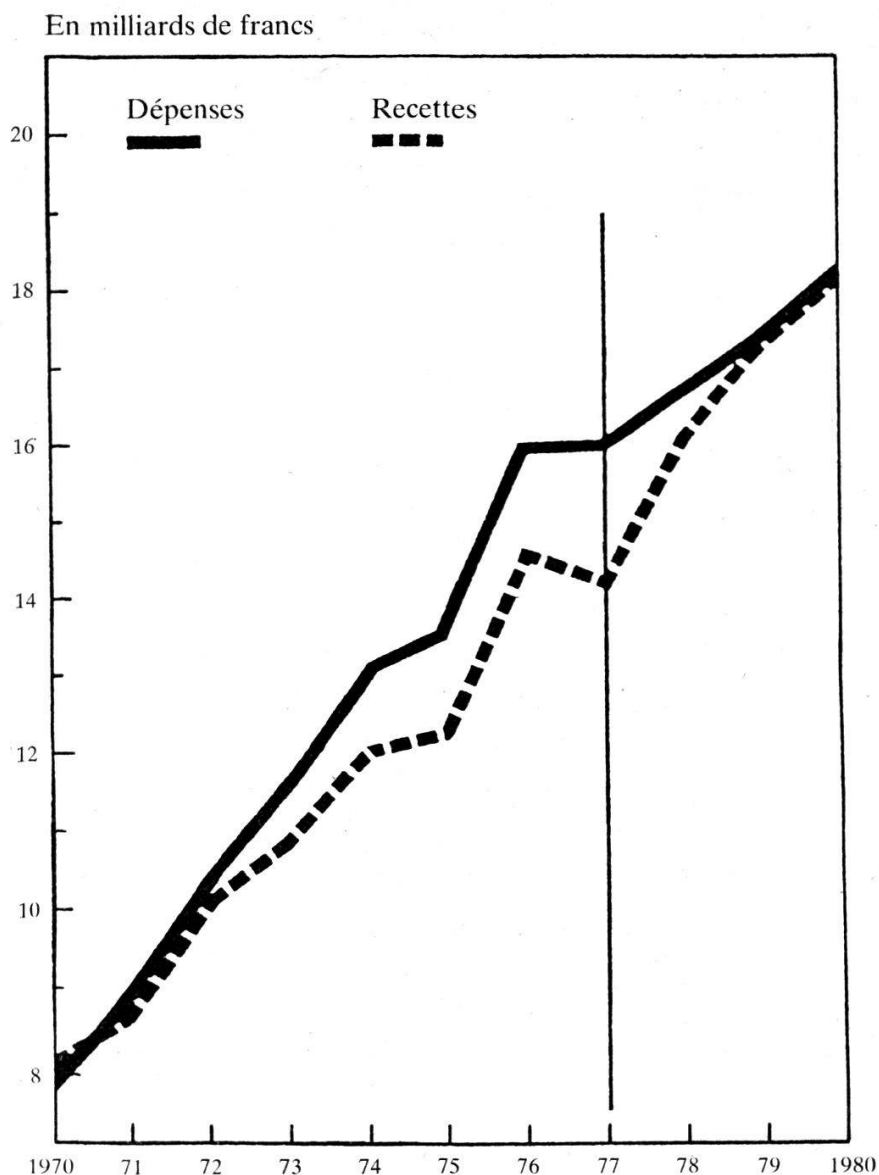


Tableau 1: Evolution des dépenses et des recettes de la Confédération de 1970 à 1980

Si le nouveau régime fiscal est accepté, la Confédération obtiendrait un surplus net de recettes de 2,4 milliards de francs. Par contre, si ce projet est rejeté, le budget de la Confédération serait déficitaire, d'environ 3 milliards de francs, conformément au plan financier 1978.

Si l'on veut atteindre le but fixé par le Conseil fédéral, des mesures au plan des dépenses s'imposent. En plus des importantes compressions effectuées au moment de l'élaboration du budget 1977, des réductions massives des dépenses ont été adoptées pour le plan financier 1978 et 1979. Par rapport à la dernière version, le nouveau plan financier prévoit

au total des compressions de dépenses de quelque 1,7 milliard pour 1978 et 2,5 milliards pour 1979. Sur ces montants, environ 500 millions en 1978 et 600 millions en 1979 concernent les mesures affectées par les modifications des textes législatifs. C'est dire que sans véritablement toucher aux dispositions législatives, c'est-à-dire en prenant des mesures relevant des compétences du Conseil fédéral, en étalant les engagements, en appliquant des critères plus sélectifs et en réajustant les données aux nouvelles conditions économiques, des économies d'environ 1,2 milliard de francs pour 1978 et 1,9 milliard de francs pour 1979 seront réalisées, c'est-à-dire proposées.

Si de telles réductions doivent être effectuées, une répartition des tâches selon leur priorité s'impose. Des réductions linéaires n'apportent pas en principe la prospérité à la population. Si des moyens financiers sont à disposition mais insuffisants pour réaliser judicieusement toutes les tâches prévues, il est alors préférable de réserver ces sommes au profit d'autres tâches de haute priorité.

Pour nos politiciens, fixer l'ordre de priorité des tâches se révèle être un problème assez épineux, une réduction des dépenses sur toute la ligne est un moyen éprouvé pour sortir de cette impasse. Il ne faut donc pas s'étonner si pour rétablir l'équilibre des finances fédérales, les dépenses pour la défense nationale ont subi des compressions. Par rapport au plan financier de 1976 des réductions de l'ordre de 260 millions de francs pour 1978 et de 255 millions de francs pour 1979 ont été effectuées.

Surestimation des dépenses militaires

Pendant l'été 1976, l'Université de Berne a fait une enquête représentative auprès de la population afin de constater dans quels domaines d'activités l'Etat devait réaliser des économies. La défense nationale vient en tête. Le dépouillement du sondage a montré que les propositions en matière d'économies sont en étroit rapport avec le montant des dépenses supposées. Cette vérification fut possible car les personnes interrogées eurent pour tâche de classer des fiches par tête d'habitant se rapportant à différentes dépenses, à savoir la défense nationale. Ce sondage a permis de démontrer que le montant consacré à la défense nationale a été surestimé.

De nombreux milieux n'accordent qu'une importance toute secondaire à cette situation.

En se fondant sur l'annuaire statistique de la Suisse de 1975, le montant par tête d'habitant se répartit sur les 5 secteurs suivants:

Enseignement et recherche	Fr. 1 142.—
Défense nationale	Fr. 445.—
Prévoyance sociale	Fr. 443.—
Agriculture	Fr. 233.—
Protection de l'environnement	Fr. 220.—

Fréquemment le pourcentage des dépenses militaires comparé aux dépenses globales de la Confédération est estimé d'une façon irréaliste. Pour l'année 1965 il s'élevait à 31 %; probablement cette année il ne dépassera pas le seuil de 19 %. La moyenne de croissance des dépenses entre 1965 et 1976 se montait à environ 6 %. Une comparaison du niveau des prix avec le PNB montre que celui-ci a évolué presque parallèlement.

Cela signifie qu'avec les moyens financiers de 1976 à peu près le même nombre de biens et de prestations de service peuvent être achetés qu'en 1965. A part quelques exceptions, il convient de noter que la complexité croissante des systèmes d'armes se reflète dans le renchérissement de la technologie. On entend par là que l'augmentation du coût d'un système d'armes est imputable à l'amélioration des techniques. Il

Tableau 2: Les frais d'acquisition se sont multipliés de la façon suivante:

HPz G 44 Fr. 30.—



10,6 cm Pz G Fr. 250.—



BANTAM



faut compter en moyenne avec une augmentation d'environ 3% par an. L'immobilité des dépenses militaires n'a pas permis de prendre en considération les renchérissements techniques.

Cela démontre qu'un glissement des priorités s'est opéré à l'échelon fédéral. Les dépenses militaires n'ont enregistré aucune croissance réelle depuis de nombreuses années, c'est-à-dire non seulement durant ces dernières années qui ont vu augmenter le déficit fédéral, mais cela même en période de surexpansion économique. Dans les années 1965 à 1975 les dépenses nominales de la Confédération destinées à la défense nationale accusaient une augmentation de 77%, la prévoyance sociale 289%, l'enseignement et la recherche 446%, la prévoyance sociale 289%, l'enseignement et la recherche 446% et les dépenses globales 175%.

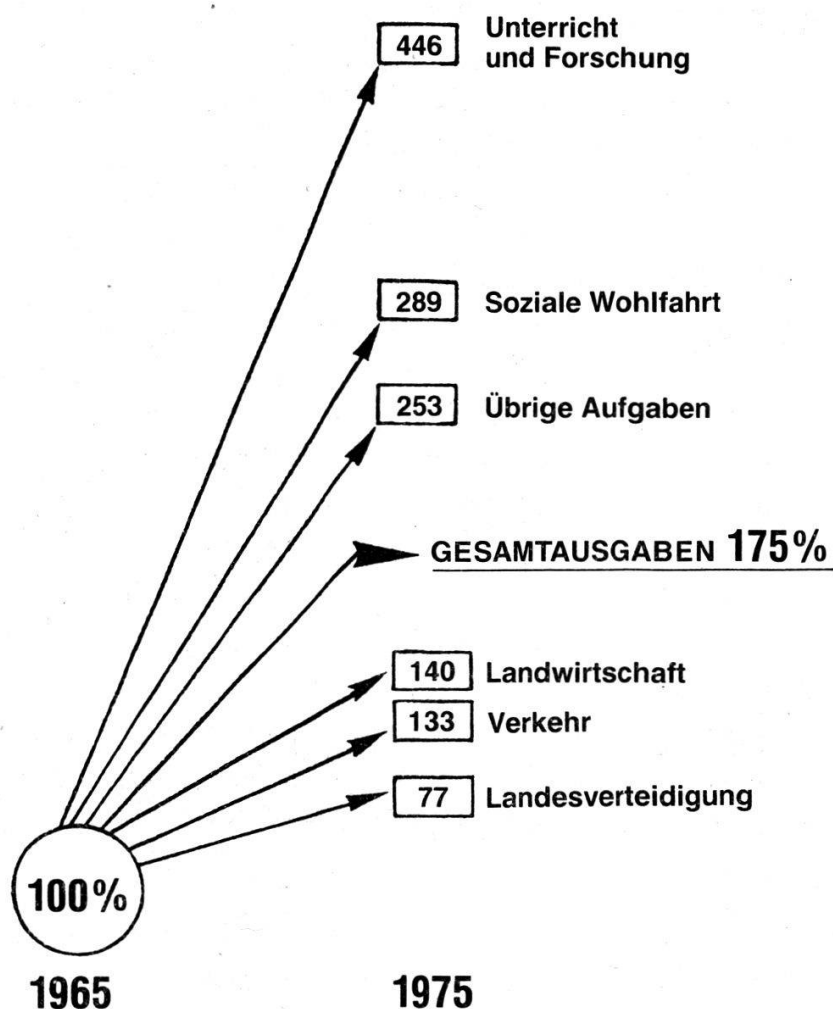


Tableau 3: Evolution des dépenses de la Confédération selon les secteurs des tâches

En comparaison avec l'étranger nos dépenses pour la défense nationale sont nettement en dessous de la moyenne

Une comparaison entre les dépenses suisses et étrangères pour la défense nationale reste assez problématique. Même si l'on réussit à grouper selon des critères semblables les positions financières du budget, les chiffres exprimés sont en monnaie locale. Pour réaliser des conditions de comparabilité valables, il faut convertir les différentes monnaies en une monnaie unitaire, soit le franc suisse ou le dollar. En outre, il faut prendre en considération les problèmes posés, tels que la diversité du pouvoir d'achat et l'évolution inflationniste des différents pays qui entrent en ligne de compte lors d'une analyse comparative.

Même quand les problèmes d'ordre financier sont éliminés, les comparaisons ne donnent pas d'informations précises quant à la force d'une armée, sa combativité, son importance, son potentiel militaire, son armement, son instruction et son moral en cas de guerre. Ces facteurs ainsi que beaucoup d'autres sont décisifs.

Si malgré ces impondérables, nous tenons à établir une comparaison entre différents pays, ceci seulement pour démontrer quel prix un pays est prêt à payer pour maintenir la crédibilité de sa défense nationale.

Cette comparaison porte sur les pays suivants: République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Suède et Autriche. Ces Etats se prêtent particulièrement bien non seulement parce que ce sont des pays d'Europe occidentale et que leur menace potentielle est plus ou moins pour tous la même, mais aussi parce que leur niveau de vie ne présente pas un trop grand écart.

La part du produit national brut affectée à la défense nationale a diminué entre 1965 et 1975 dans ces six pays. Il n'y a pas de différence notable quant à la tendance générale.

La République Fédérale d'Allemagne, la France, les Pays-Bas et la Suède apportent une contribution de 4% pour leur défense nationale. La Suisse et respectivement l'Autriche ont, elles, apporté une contribution d'environ 1,9 et de 0,9%.

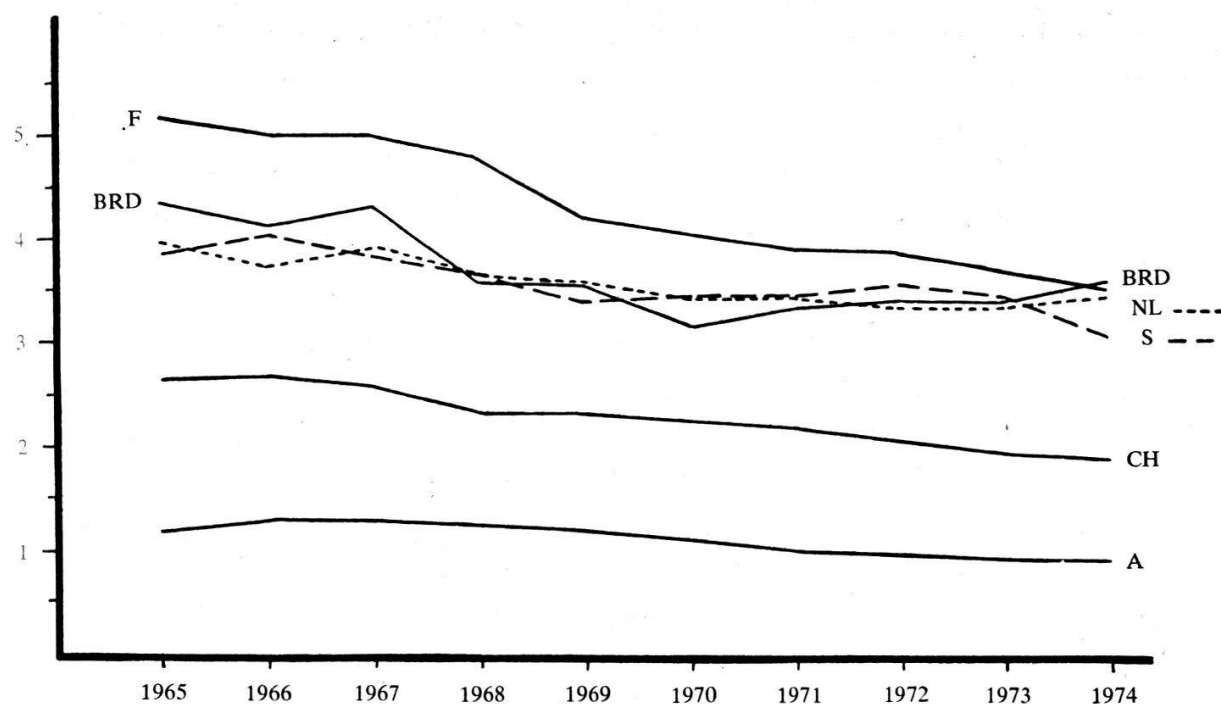


Tableau 4: Part des dépenses pour la défense nationale par rapport au PNB

Dans les six Etats susmentionnés le montant par tête d'habitant affecté en 1974 pour la défense nationale atteint les valeurs suivantes (cours du dollar 3,86):

Allemagne	Fr. 716.—
Suède	Fr. 701.—
France	Fr. 644.—
Pays-Bas	Fr. 555.—
Suisse	Fr. 445.—
Autriche	Fr. 125.—

La Suisse est à nouveau à l'avant-dernière place juste avant l'Autriche. Il convient de constater que les autres Etats, République Fédérale d'Allemagne, France, Suède et Pays-Bas consacrent presque le même montant par tête d'habitant pour leur défense nationale; ce qui indique qu'ils ont tiré les mêmes conséquences de la menace. En outre, il faut ajouter que la République Fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas sont membres de l'OTAN et reçoivent de ce fait une aide complémentaire de leur allié, les USA.

Eviter une diminution de la préparation potentielle à la guerre

En raison de la situation précaire de la Confédération, les montants prévus pour la défense nationale représentent-ils encore une charge acceptable?

La sauvegarde de notre indépendance et le maintien de la paix sont tributaires des dépenses militaires. Pour atteindre ce but notre stratégie repose sur la politique de dissuasion. Ainsi notre comportement stratégique a pour objectif de dissuader un agresseur potentiel, avec tous les moyens à disposition, d'attaquer notre pays, son territoire, ses habitants et son indépendance, même sans disposer d'armes nucléaires. Il s'agit donc de convaincre un agresseur potentiel que le prix en matériel de guerre, soldats et temps serait prohibitif en raison de la résistance qui lui serait opposée. Le facteur de dissuasion est centré sur une préparation défensive adéquate. Un petit Etat sans armes nucléaires ne peut inspirer la crainte mais influencer un agresseur dans son comportement en lui faisant évaluer les avantages et désavantages qu'une attaque en cas de conflit pourrait avoir.

Si notre préparation à la guerre réussit à influencer un adversaire, alors nos dépenses pour le maintien de notre indépendance sont un investissement valable. Il faut choisir entre l'impôt en temps et argent consenti pour la prévention d'un conflit ou l'impôt en sang.

Comment ses dépenses sont-elles évaluées?

Un rapport direct existe probablement entre les possibilités militaires d'un agresseur potentiel et nos efforts de défense. Un ennemi potentiel détermine donc l'importance de nos dépenses militaires.

Les comparaisons internationales montrent que vraiment on est arrivé au minimum de ce qui est acceptable si l'on veut que notre force de dissuasion soit encore crédible.

Malgré les efforts de détente internationaux, nous constatons que l'Est et l'Ouest poursuivent leur armement à une cadence accélérée. De ce fait certains Etats ont augmenté leurs dépenses pour la défense nationale de 1977 par rapport à 1976, par exemple la Suède a accru son budget militaire de 11,3 %, l'Autriche de 14,3 % (alors que son budget global subissait un accroissement de 7 %) et la France de 16,8 %. La Suisse par contre a réduit le sien de 1,9 % (compressions du budget).

Pour des raisons financières et politiques, il faut prévoir d'autres

mesures au cas où le régime fiscal serait rejeté lors des votations populaires, pour réduire notre déficit qui se monte à 3 milliards de francs. Vu la constellation politique il serait irréal de penser que les dépenses militaires ne seraient pas touchées par ces mesures, ce qui affaiblirait fortement la préparation à la guerre.

Si le régime fiscal du 12 juin 1977 est accepté, ce danger pourra alors être écarté.

U. A.

